



## Acompte verse pour une location saisonniere

Par **michele05**, le **08/12/2010 à 15:36**

Bonjour, je ne sais comment faire pour récupérer mon acompte verser à un camping qui suite aux intemperies de juin dans le var a été fermé. j'ai envoyé plusieurs courriers, à ce jour je n'ai toujours pas été remboursé et on vient de m'apprendre qu'il n'y aurait plus de traces du propriétaire (vrai ou faux je ne sais pas trop !!!) quel recours je peux avoir ???

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 19:33**

Avez-vous payé une trace du paiement (chèque encaissé, débit CB) ?

Par **michele05**, le **08/12/2010 à 19:47**

oui j'ai même un courrier de sa part prouvant qu'il a reçu mon acompte, le N° de cheque, la preuve du débit et l'AR de la lettre que je lui ai envoyé ainsi que les réponses à mes mails que j'ai imprimées

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 21:04**

Si vous avez déjà envoyé une LRAR, il faut passer à la phase judiciaire en faisant une saisine simplifiée (sans avocat, sans huissier) du tribunal de proximité dont dépend le camping. Et c'est là le hic : si la convocation au tribunal ne fait pas réagir le débiteur, il faudra soit vous

déplacer le jour de l'audience (et il faut donc demander dès la saisine des dommages et intérêts correspondant à l'obligation de faire le voyage, le cout de l'hébergement, la perte de salaire) ou prendre un avocat (prévoir aussi l'application de l'art 700 du CPC). Certains opérant avec les touristes le savent bien que vous ne pourrez pas vous déplacer, et jouent dessus

Par **michele05**, le **08/12/2010 à 21:58**

merci beaucoup , je vais faire ce courrier au greffe du tribunal de frejus , je voulais le faire au tribunal de ma ville au depart ; de toute façon il paraîtra qu'il est parti à l'étranger , il reste introuvable , donc c'est loin d'être gagné cette histoire.rnmerci encore pour les infos